

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/09/08**

**PRÉSENTS** : M. LAGET Bernard, Mme MAKAREINIS Marie-José, Mlle ARCURI Gisèle, M. PERRIER Jacques, M. VINCENT Pierre, Mme CHATAIGNON Evelyne, Mme FRANCOIS Josiane, Mme HUET Isabelle, Mme MARION Claudette, Mme ROYON Jocelyne, M. BENOIT Pascal, M. BRET Yannick, M. SERVADEI Bernard, M. THENARD Michel.

**ABSENTS ET POUVOIRS** : Néant.

**SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION** : M. PERRIER.

### **1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 juillet 2008 .**

Vote à l'unanimité.

### **2) Avenant au marché d'aménagement de la VC 7 à Madinay**

Suite aux travaux dans le secteur de Madinay, quelques modifications ont été apportées et des travaux supplémentaires ont été effectués. Un avenant doit donc être signé pour un montant de 84 234,85 € HT pour le lot 1 d'un montant initial de 397 672,50 € HT. La CAO a eu lieu le 19/09/2008 et l'a approuvé. Mme Makareinis ne prend pas part au vote. Vote à la majorité.

### **3) Demande de subventions au Conseil Général au titre des petites opérations de sécurité, des murs de soutènement et ponceaux ainsi que des amendes de police**

Il convient de déposer des dossiers de demande de subventions pour toutes nos opérations de voirie au Conseil Général de la Loire avant le 30/09/2008. Ces demandes concernent l'impasse des orchidées (16 198 € HT) au titre des petites opérations de sécurité, le quartier de Bourbouillon (22 576,25 € HT) au titre des amendes de police, plusieurs reconstructions et réparations de murs au titre des murs de soutènement et ponceaux. Vote à l'unanimité.

### **4) Eclairage public de la RD30 devant la mairie avec le SIEL**

Il y a lieu d'envisager des travaux d'éclairage RD 30 devant la Mairie pour un montant de 55 657,79 €. Le SIEL peut faire réaliser des travaux pour le compte de la commune. La commune, vu son budget, décide de régler sa contribution en huit fois. Mme Makareinis ne prend pas part au vote. Vote à la majorité.

### **5) Décision modificative**

Dans le cadre de l'affectation des dépenses, il convient de procéder à un transfert de crédits de 7 000 € du compte 66111 au compte 6718 sur le budget de la commune 2008. L'équilibre général du budget en recette et en dépense n'est pas modifié. Vote à l'unanimité.

### **6) Indemnités des élus**

Lors du Conseil Municipal du 14 mars 2008, 4 postes d'adjoints ont été institués. Etant donné les responsabilités des adjoints, il est nécessaire de modifier les indemnités. M. Bernard LAGET, Maire : 34% de l'indice, M. Pierre VINCENT, 3<sup>ème</sup> Adjoint et M. Jacques PERRIER, 4<sup>ème</sup> Adjoint : 15 % de l'indice. Les indemnités des autres adjoints restent inchangées. M. PERRIER et M. VINCENT ne prennent pas part au vote. Vote à la majorité.

### **7) Adhésion au service de fourniture de données cadastrales et cartographiques informatisées mis en place par le SIEL**

Dans le cadre de sa mission de coordination des conventions de numérisation du cadastre, le SIEL intervient pour mutualiser un certain nombre de dépenses liées à l'utilisation du cadastre informatisé. La compétence en matière d'informatisation du plan cadastral est transférée par délibération du Conseil Municipal pour une durée de 6 années civiles. Le montant de la cotisation annuelle est 100 €. Mme Makareinis ne prend pas part au vote. Vote à la majorité.

### **8) Subvention exceptionnelle au TEAM CHEYENNE**

Par lettre en date du 10 septembre 2008, l'association TEAM CHEYENNE sollicite une subvention de 300 €. Vote à l'unanimité.